

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/09/2022	L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 35-2022 MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV. Il informe l'assemblée que Mme Dominique Postel a demandé à louer cette licence IV, pour l'ouverture du commerce prévue au mois d'octobre, et qu'elle dispose des autorisations nécessaires (notamment l'attestation de suivi de formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons).

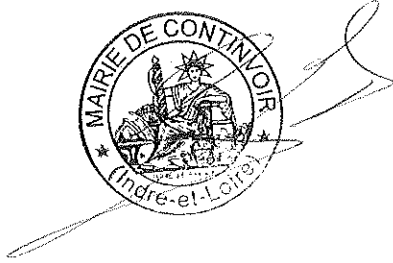
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **EMET** un avis favorable à la demande de Madame Dominique Postel
- **DÉCIDE** que la location de la licence de débit de boissons de catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes :
  - **Loyer** : gratuit jusqu'au 31 décembre 2022  
30 euros mensuel jusqu'au 31/12/2023
  - **Durée** : à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - **Renouvellement** : pas de tacite reconduction
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette location,

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2022 037-213700826-20220921-DCM_35_2022-DE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**François GRANDEMANGE**



Certifié exécutoire le 27/09/2022  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le 27/09/2022  
Affiché le 27/09/2022

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2022 037-213700826-20220921-DCM_35_2022-DE